




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-15613-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.534**

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : GESTION ET EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DE LA PIOLINE
ET DES MILLES-VILLAGE - APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN - LANCEMENT DE LA
CONSULTATION**

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN à Mme Sophie JOISSAINS

Excusés sans pouvoir :

M. Alexandre GALLESE, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Héliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Environnement
Urbain et Hydraulique
Direction Exploitation Eau & Assainissement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/05/11

RAPPORTEUR : M. Helliott BRAMI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Maurice CHAZEAU

Politique Publique : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT
DURABLE

OBJET : GESTION ET EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DE LA PIOLINE
ET DES MILLES-VILLAGE - APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN - LANCEMENT DE LA
CONSULTATION - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2006-1485 du 18 décembre 2006, vous avez autorisé Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer le marché portant sur la gestion et l'exploitation des usines de traitement des eaux usées de la Pioline, des Milles village et du pôle d'Activité, ainsi que de la filière de valorisation agricole et des centres de compostage (lot n°1) avec la Compagnie d'Exploitation et de Comptage (C.E.C.) pour un montant de 24 680 832,50 € HT.

Un décalage dans la réalisation du planning initial de ce marché (lié au retard pris pour la mise en service de l'usine de traitement des boues et de la station d'épuration Ouest) a entraîné la conclusion d'un avenant n°1, portant le montant du contrat à 28 526 445 € HT (délibération n°2010-1303 du 16 décembre 2010).

Ce marché n° A6-127, prévu pour une durée initiale de 5 ans (reconductible une fois pour la même durée), a pris effet le 1^{er} janvier 2007 et arrivera donc à son terme, pour la première période, le 31 décembre 2011.

Il est envisagé de ne pas reconduire le marché pour une nouvelle période de 5 ans.

En effet, l'augmentation des volumes à traiter, la transformation et la mise en place de nouveaux équipements (Station Ouest, OVH, abandon des stations ZI et des Milles village), l'évolution réglementaire (contrôle des micropolluants et sites de compostage rustique) et les nouvelles exigences

en matière de dépotage (lixiviats) font que ce contrat n'est plus aujourd'hui parfaitement adapté au contexte économique, technique et réglementaire.

Une nouvelle mise en concurrence pour la gestion et l'exploitation de l'usine de traitement des eaux usées de la Pioline et des Milles village (abandonnée au premier semestre 2012) permettra à ces équipements de répondre efficacement à ces nouvelles contraintes. Elle permettra également d'optimiser la gestion de ces ouvrages vis-à-vis du fonctionnement de la station d'épuration ouest et de l'usine de traitement des boues par procédé d'oxydation voie humide (OVH) exploitées avec des contrats indépendants.

La procédure retenue pour cette nouvelle mise en concurrence sera celle de l'appel d'offres ouvert européen, ayant pour objet la «gestion et l'exploitation de la station d'épuration de la Pioline et des Milles village».

La durée du marché à venir sera de 5 ans à compter du 1^{er} Janvier 2012. Le marché pourra être reconduit une fois 5 ans, sans que la durée totale ne puisse excéder 10 ans.

Compte tenu de l'évolution prévue du périmètre technique d'exploitation des ouvrages sur la durée du marché, celui-ci fera l'objet de deux phases d'exploitation distinctes.

Le passage de la phase 1 à la phase 2 sera déclenché par le raccordement de la station d'épuration des Milles village à la station d'épuration Ouest, qui induit l'abandon définitif de la station des Milles village.

Phase 1 (durée prévisionnelle de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2012) : pendant cette phase, le titulaire devra assurer la gestion et l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de la Pioline (165 000 eqh) et des Milles village (5 000 eqh), toutes deux situées sur la commune d'Aix en Provence.

Phase 2 : cette phase démarrera à l'arrêt de la station d'épuration des Milles village. Pendant cette phase, le titulaire devra assurer la gestion et l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de la Pioline (165 000 eqh).

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer la consultation par appel d'offres ouvert européen pour la gestion et l'exploitation de la station d'épuration de la Pioline et des Milles village .

- **DIRE** que la dépense sera imputée sur le Budget Assainissement article 604 qui présentera les disponibilités suffisantes au titre de l'exercice 2012.

2011.534 - GESTION ET EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DE LA PIOLINE ET DES MILLES-VILLAGE - APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN - LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Présents et représentés	: 49
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**